

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le trente et un mars deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur. Jacques RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Jacques RIVIERE, Jean-Marie ORTET, Fan LAVOISÉ, Anthony TORNIL, Béatrice MARAND, Corinne COURCIER, Mélodie LEGALLOIS, Christophe REFFIENNA, Yvon PERROT, Carole MACHARES, Stéphane BRULARD.

Absents excusés : José PEREIRA pouvoir à Anthony TORNIL

Absents non excusés : Ronan LE GALL DU TERTRE

Secrétaire de séance : Anthony TORNIL



La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur Anthony TORNIL a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal

OBJET : ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

M. RIVIERE Jacques, Maire d'Aunay-sous-Crécy, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Je vous invite à adopter le budget primitif 2023 du budget principal de la commune.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement : Dépenses et Recettes 495 781,92 €
- Section d'investissement : Dépenses et Recettes 216 189,51 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif communal 2023 tel que présenté Le conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. RIVIERE,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE le budget primitif 2023 du budget principal de la commune d'Aunay-sous-Crécy par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



DOCUMENT CERTIFIE EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-préfecture le 07/04/2023

Et affichage le 07/04/2023

AUNAY SOUS CRECY, 07/04/2023